Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes
14 Avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL
« Branche santé »
Réf. 2016/11/191 DBa/NC

Paris, le 15 novembre 2016

COURRIER RECOMMANDE A/R
OBJET : PREAVIS DE GREVE DU mercredi 23 novembre 2016 à 20 H au vendredi 25 novembre 2016 à 20 H

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous avons l'honneur de vous informer de la décision prise par les Fédérations FO, CGT et SUD du secteur Santé et Action Sociale, de déposer un préavis de grève **du mercredi 23 novembre 2016 à 20 H au vendredi 25 novembre 2016 à 20 H.**

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux publics et privés pour:
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social,
- l'ensemble des structures relevant de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public…

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiants des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privées d'emploi des secteurs ci-dessus.

Le préavis a pour objet de couvrir deux évènements :

- Le Haut Conseil aux Professions Paramédicales (HCPPM) programmé le 24 novembre 2016, permettant ainsi aux professions paramédicales d'exprimer «leur colère» devant l'absence de réponses des pouvoirs publics à leurs légitimes revendications de déroulement de carrière En particulier les IADE, personnels de rééducation (ex : masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) ; personnels médico-techniques (ex : manipulateurs d'électroradiologie, techniciens de laboratoire).
- Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH) programmé le 25 novembre 2016, permettant ainsi à l'ensemble des personnels hospitaliers d'exprimer leur rejet de la politique d'austérité confirmée par le PLFSS 2017, la restructuration et le démantèlement des établissements impulsés par la loi Santé et la mise en place des GHT. L'absence de réponses des pouvoirs publics sur les revendications de déroulement de carrières des filières (paramédicales, techniques, ouvriers, administratifs et socio-éducatifs), de catégorie C, B et A.

Afin de permettre **aux personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière (secteur sanitaire, social et médico social) relevant de nos Fédérations** de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, nos fédérations déposent un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 23 novembre 2016 à 20 heures au vendredi 25 novembre 2016 à 20 heures.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Denis BASSET
secrétaire général branche santé

Pour l'Intersyndicale FO CGT et SUD
de la santé et de l'Action sociale